DOSSIER DE PRESSE

Contact presse :
Corine BUSSON-BENHAMMOU Tél. : 02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Sommaire

Participation citoyenne, la méthode angevine p 3

La Journée de la participation 2013
« Participer, c'est concret, facile et utile » p 4

Des exemples concrets sur Angers p 8

Contact presse :

Corine BUSSON-BENHAMMOU Tél. : 02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Participation citoyenne, la méthode angevine

A Angers, la participation citoyenne est un état d'esprit, une méthode de gestion de la cité. Elle revêt de multiples formes et s'adapte à tous les sujets de la vie de la cité, du projet Angers Rives Nouvelles à l'opération Filets solidaires en passant par les conseils de quartier, les collectifs santé...
La participation à Angers ne se limite pas aux modes participatifs initiés par la municipalité, il existe également de nombreuses formes déclinées par le monde associatif, les maisons de quartier, les collectifs d'habitants... et qui contribuent à améliorer les politiques publiques et ainsi, à mieux répondre aux attentes des habitants dans leur quotidienneté.

Le 16 février 2013 au Centre de congrès, c'est une journée de rencontres, d'échanges, de débats pour découvrir toute la richesse et la diversité de l'implication des habitants.

La participation citoyenne à Angers, c'est quoi ?

- **Un dialogue entre la Ville et les acteurs locaux :** habitants, associations, professionnels… « Ecouter pour connaître, connaître pour agir »
- **Reconnaître au citoyen une qualité « d'expertise d'usage » de la ville :** qu'il soit habitant d'un quartier, parent d'élève, personne en situation de handicap, bénéficiaire des prestations du centre communal d'action sociale…, chaque Angevin peut revendiquer une expertise d'usage dans un domaine ou un territoire particulier
- **Une aide à la décision**
- **Plein de formes :** rendez-vous de quartier, réunions publiques sur les grands projets, des instances telles que les conseils de quartier, le conseil local de l'environnement, comité d'usagers du centre communal d'action sociale…

Historique et contexte angevin

La démocratie participative à Angers prend depuis longtemps différentes formes qui s'appuient sur un tissu associatif et des dispositifs existants. Dès 1994, dans le cadre du contrat de ville avec les commissions cadre de vie et hors contrat de ville, avec les maisons de quartier. En 1998, la Ville d'Angers organise les rencontres de quartier. En 2002, elle lance sa première instance : le comité d'usagers du CCAS.
Depuis, la Ville d'Angers a complété son dispositif de consultation, d'écoute et de dialogue avec la création d'instances territoriales et thématiques pour tenter de s'ouvrir à une plus large part de la population.
Des rendez vous de la démocratie locale ont eu lieu en 2005, 2008 et 2011. Elles ont réuni les membres des instances et démarches ainsi que les Angevins intéressés par la participation à la vie de la cité. Ils ont pu échanger, apprendre à se connaître, dresser un bilan des actions menées et proposer des améliorations au système.

Une boîte à outils

La Ville d'Angers a mis en place :

- **des formations** à destination des membres des instances et démarches de démocratie participative. Elles ont deux objectifs principaux :
  - Renforcer les compétences sur les méthodes et outils de la participation, du débat, de la conduite de projet, de la communication.
  - Accroître les connaissances concernant la vie du quartier, le fonctionnement de la Ville, les dispositifs existants.

- **le p'tit dico de la démocratie locale** composé de 56 fiches qui explicite à la fois les sens et les formes de la participation à Angers des temps d'inter connaissance entre les membres des différentes instances tels que **les inter conseils de quartier ou les forums de la participation** afin de croiser les regards de chacun sur des projets ou thématiques.

- des outils facilitant le premier pas de chaque citoyen tels que des modes de garde durant les réunions, de l'interprétariat, …

- **un budget participatif** pour les conseils de quartier

A Angers, au total on compte une quinzaine d'instances et démarches de participation constituées.

o Conseil Local de l'Environnement : organe consultatif auprès des associations et des habitants qui a pour vocation à agir de manière collective et transversale dans le domaine de l'environnement, dans l'intérêt général.

o Comité d'Usagers du CCAS : comité qui a pour vocation de donner la parole aux usagers du CCAS. Ses membres : représentants d'usagers, d'associations et des élus. Engagements pris autour de la solidarité, la citoyenneté et l'intérêt général.

o Conseil des Personnes en situation de Handicap : espace de dialogue et d'échanges entre les associations d'habitants porteurs d'un handicap, les élus et les services municipaux (non représenté)

o Conseil des Jeunes Angevins : les jeunes de 15 à 30 ans se retrouvent pour échanger sur des thématiques (santé, valorisation de la jeunesse, engagement...) et mettre en place des actions (journée de la valorisation de la jeunesse, rencontres avec des associations...)

o Conseil pour la Citoyenneté des Etrangers Angevins : lieu d'expression et d'écoute entre l'équipe municipale et les étrangers, une instance de consultation force de proposition et d'actions sur tous les sujets qui concernent les étrangers dans la Ville.

o Conseil de vie sociale dans les résidences pour personnes agées : composé de résidents, familles, personnel et de membres du CCAS, le conseil donne son avis, formule des propositions sur l'organisation de la vie quotidienne dans la résidence et est informé des projets de l'établissement.

o 10 Conseils de quartiers : nouveau visage des Conseils Consultatifs de Quartiers créés en 2002, ils constituent l'une des bases de la démocratie locale, permettant aux citoyens de s'impliquer dans la gestion des affaires publiques. C'est un lieu de réflexion qui donne un avis et des préconisations sur les politiques publiques, les projets urbains et sociaux d'un

quartier. Le Conseil de quartier crée des groupes de travail sur des thèmes précis, auxquels il associe habitants et associations. Il informe régulièrement les habitants du quartier de ses réflexions et de son actualité.
Lors des Assemblées annuelles de quartier, les membres des conseils de quartier soutenu par la Ville organisent un temps fort ciblé grand public pour permettre de croiser les regards autour des enjeux du territoire et de formuler des objectifs et des sujets de travail pour l'année à venir au sein de groupes projets.

o Conseil de Développement de la Région Angers : assemblée de 110 acteurs économiques, sociaux, de l'éducation, associatifs participant aux choix d'aménagement et de développement du territoire. Il formule des avis sur des projets de la Communauté d'Agglomération et du Pays et fait des propositions d'actions aux élus. Il fête ses 10 ans le 17 octobre.

o Agenda 21 du Plan Climat : c'est un ensemble d'actions destinées à lutter contre le réchauffement climatique. Pour lancer son élaboration, une phase de concertation a eu lieu entre le 17 octobre 2009 et le 5 juin 2010, à laquelle ont assisté plus de 300 personnes. http://www.angersloiremetropole.fr/planclimat

o Agenda 21 des Cultures : issu du texte international Agenda 21 de la culture produit à Barcelone en 2004, ce dernier favorise la mise en mouvement des acteurs du développement durable et de la culture de manière conjointe et collective. Il invite à la construction de démarches collaboratives entre tous les acteurs locaux se traduit par la définition d'orientations et de programmes d'actions dans lesquels chacun peut s'inscrire.

L'agenda 21 du plan biodiversité : une large concertation permettra de répondre aux enjeux du territoire visant à la préservation des milieux et des ressources en cohérence avec les enjeux nationaux.

o Plan Local d'Urbanisme : il fixe les orientations en matière d'aménagement, d'habitat, de transports et de déplacements, dans le respect des objectifs du développement durable. Le 10 novembre 2010,
les élus d'Angers Loire Métropole ont prescrit l'élaboration d'un PLU unique pour l'agglomération.

o Angers Rives Nouvelles : réflexion sur une réappropriation des rives de la Maine par les habitants, pour donner la priorité à la qualité de vie dans les espaces urbains. Il s'agit de réunir la ville autour de sa rivière, de faire renaitre les berges au profit des Angevins et d'en faire un lieu d'échanges et de vie, de protéger durablement la qualité de l'environnement et des espaces naturels, de revaloriser un patrimoine majeur pour la cité.

La Journée de la participation 2013
« Participer, c’est concret, facile et utile »

Le 16 février 2013 au Centre de congrès, la Journée de la participation permettra de croiser toutes les formes de participation à la vie de la cité pour :

- Donner une idée simple de la participation citoyenne : pas toujours un engagement « gravé dans le marbre » mais plutôt une multitude de possibilités de rencontrer les autres et de partager les idées, les projets, les envies.

- Donner envie de participer à la vie angevine par des exemples concrets qui démontrent que cette implication sert à quelque chose.

- Valoriser l’implication des habitants.

Le regard de personnalités extérieures

La table ronde du matin « Participer, c’est du concret » mettra en scène des exemples concrets de participation comme le projet Angers Rives Nouvelles et l’opération Filets solidaires. **Des personnalités telles que Martin Hirsch, Jean-Pierre Worns, Chafik H'Bila et Anne Catherine Berne apporteront leur regard sur ces expériences angevines.** Elle sera animée par François Hannoyer du cabinet DAC communication et ancien directeur de l'Association pour la démocratie et l'éducation sociale et locale (ADELS) qui aura préparé ces débats avec un groupe de dix Angevins.

Un village de la participation

Quinze instances et démarches seront présentées dans le hall du Centre de congrès pour découvrir toute la diversité et la richesse de la participation citoyenne à Angers (toutes les instances citées ne seront pas représentées)

Programme

9h30 : Accueil et découverte du village de la participation

10h15 : Introduction à la Journée de la participation par Frédéric Béatse, Maire d’Angers.

10h30-12h30 : Table ronde **« Participer, c’est du concret »**
Avec Martin Hirsch, président de l’Agence du service civique / Chafik H’bila, sociologue / Jean-Pierre Worms, sociologue et cofondateur du collectif Pouvoir d’agir / Anne-Catherine Berne, projet Cause commune dans les quartiers de Grenoble et Frédéric Béatse, Maire d’Angers.

Jean-Pierre Worms,
sociologue et cofondateur du collectif Pouvoir d'agir

Jean-Pierre Worms a eu une activité scientifique, de sociologue, avec un militantisme d'abord politique, ensuite principalement associatif.

« Je suis à la fois chercheur, c'est-à-dire universitaire participant de toutes les normes académiques du milieu, militant et responsable politique, mais aussi militant syndical et associatif, participant de ces trois univers à la fois. J'ai poussé le vice jusqu'à quitter pendant 12 ans le CNRS pour exercer un mandat parlementaire et à réintégrer le CNRS en abandonnant toute responsabilité politique mais en développant considérablement mes responsabilités associatives.»

Jean-Pierre Worms a présidé l'Observatoire parisien de la démocratie locale, qui était chargé de 2003 à 2007 par le maire de Paris d'évaluer la qualité de la démocratie participative et suivre son évolution sur Paris.

Il est le cofondateur du collectif Pouvoir d'agir, un collectif qui se compose de réseaux et personnes souhaitant promouvoir les initiatives permettant aux citoyens de développer leur pouvoir d'agir sur leur environnement et leur vie, dans tous les domaines de la vie sociale. Collectif informel, Pouvoir d'agir est un lieu d'échanges, de réflexion et d'action, ouvert à tous.

http://pouvoirdagir.fr/

12h30-14h : Déjeuner sur place

14h-17h : Ateliers débats

> « Participer, c'est facile »
Quelles sont les clés pour faciliter la participation et permettre au plus grand nombre (jeunes, familles, actifs, étrangers…) de participer à la vie de la cité ? Des moyens existent : accessibilité des réunions, aide à la mobilité, réseaux sociaux, forums, tchats, garde d'enfants, formation, interprétariat…

> « Participer, c'est utile »
Avec de nombreux témoignages sur ce que la participation à la vie de la cité apporte personnellement, à son quartier, à sa ville, quelle que soit sa forme.
Ces ateliers ont lieu en parallèle et deux fois de suite afin que chacun puisse participer aux deux.

17h-17h30 : Conclusion
Silvia Camara Tombini, Adjointe à la Jeunesse, à la politique de la ville et à la coopération décentralisée, Adjointe du quartier des Hauts de Saint-Aubin
La compagnie lyonnaise GERTRUDE II restituera les échanges de la journée en SLAM, performance artistique *UnDeuxGround*.

Entrée libre et gratuite.
Réservation avant le 11 février pour le déjeuner, au 02 41 05 40 90 ou participation.datj@ville.angers.fr ou sur www.angers.fr/participer
Garderie proposée pour les plus de 3 ans.
Table et ronde et ateliers sont accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.

Des exemples concrets sur Angers

1 - Angers Rives Nouvelles

Longtemps coupée de sa rivière, Angers engage aujourd'hui une démarche de reconquête de ses rives. Au cœur d'une des plus grandes confluences de France, la ville souhaite renouer un lien avec la Maine. Un vaste projet d'urbanisme, qui s'étalera sur une vingtaine d'années, débute aujourd'hui. Il s'inscrit dans une dynamique globale à l'échelle de l'agglomération. Le projet de l'équipe Grether – Phytolab vise à remettre la rivière au cœur de l'agglomération en s'appuyant sur la complémentarité des rives, en travaillant sur les espaces publics en bord de Maine pour rendre la rivière accessible aux publics, dans un cadre convivial et apaisé.

La concertation sur le projet Angers Rives Nouvelles

La concertation avec les acteurs du territoire est un pilier fort du projet Angers Rives Nouvelles. Depuis ses tout débuts, une vaste démarche de participation a été engagée. Cela s'est traduit par des actions fortes, qui ont permis d'associer la population mais aussi la société civile à ce vaste projet urbain. Alternant à la fois des temps forts de restitution vers le grand public, tel que l'exposition « Angers Rives Nouvelles – 3 regards, 1 grand projet » qui a réuni plus de 12 000 visiteurs au théâtre Le Quai en janvier 2012 et a permis de recueillir 1 200 contributions citoyennes, avec des temps de travail plus privilégié avec les acteurs directement impliqués, la démarche a permis de nourrir tant les décisions des élus que le travail des architectes en compétition.
Depuis septembre 2012, le projet est entré dans une nouvelle phase de concertation qui se décline selon plusieurs modalités :

- Une concertation « grand public », principalement incarnée par les « Rendez-vous avec les Angevins », temps privilégié d'information sur l'avancement du projet
- Un travail avec un groupe réunissant des membres des 10 conseils de quartier de la ville, sur la question des cheminements et la question de la vie des espaces publics
- Une concertation thématique avec les acteurs locaux, sur des grandes thématiques du projet (culture, enseignement supérieur et recherche …)
- La poursuite du travail avec l'atelier citoyen, sur le projet urbain Angers Rives Nouvelles et ses priorités d'action

L'Atelier citoyen

L'atelier citoyen est l'instance la plus emblématique du projet Angers Rives Nouvelles. Elle a été créée en 2010 à la suite d'un vaste appel à candidatures. Composé de 90 personnes tirées au sort, l'atelier citoyen a tout d'abord accompagné la phase de concours sur le projet, en formulant des propositions pour le réaménagement des berges. Ces propositions ont été remises à la fois aux élus et aux équipes d'architectes en compétition.
Depuis septembre 2012, le groupe s'est partiellement renouvelé et un nouveau travail d'appropriation des enjeux du projet s'est engagé. Après des visites de site, et des visites d'autres projets urbains faisant référence (Nantes, Lyon), le groupe accompagne aujourd'hui l'écriture du document-cadre, en formulant des propositions d'action à long terme et court terme pour transformer le visage des berges de la Maine.

2 - Le Comité d'usagers du Centre communal d'action sociale (CCAS)

Depuis 10 ans, le CCAS donne la parole et fait participer ses usagers et les Angevins à la construction et au développement de sa politique de solidarité.
Le Comité d'usagers est un lieu d'échanges, de dialogue, de recherche et d'innovation. Il propose ou peut être consulté sur des réflexions, des actions pour améliorer la vie quotidienne des Angevins à revenus modestes ou fragilisés par l'âge ou la santé.
Il rassemble des usagers du CCAS, des représentants d'associations, des bénévoles, des élus, des professionnels et des Angevins préoccupés par les questions de solidarité.

Quelques actions concrètes émanant du conseil et mis en œuvre par la municipalité :

L'aide alimentaire : participation à la réflexion pour améliorer les formes d'aide alimentaire sur Angers et qui a abouti à l'opération Filets solidaires.
Améliorer l'accueil au CCAS : adapter, simplifier les courriers administratifs, réfléchir aux autres formes de communication avec les usagers, contribuer à la réflexion sur l'aménagement des locaux de l'accueil Social.
Améliorer l'accès aux droits et aux services du CCAS : recueillir et analyser des témoignages pour comprendre les freins à utiliser ou non les aides des services sociaux (santé, culture, budget, alimentation, logement…).
Angers, ville amie des aînés : Label OMS qui, sur Angers, décline orientations et plan d'action qui permettent de mieux prendre en compte les besoins des populations vieillissantes en améliorant, en adaptant les services pour qu'ils soient accessibles.

3 - Le Conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins - CCEA

Les Conseils de résidents étrangers sont des instances participatives où les étrangers n'ayant pas le droit de vote peuvent se constituer en force de propositions. Les formes et le fonctionnement de ce type de conseil varient suivant les collectivités.
Le Conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins - CCEA - est un lieu d'expression, d'écoute et de dialogue entre l'équipe municipale et les étrangers. Le CCEA est à ce titre une instance de consultation et de propositions sur des sujets qui concernent les résidents étrangers dans la cité. Il est composé de 25 personnes, âgées au minimum de 18 ans, de nationalité étrangère, ressortissantes de pays situés hors de l'Union Européenne des 27 ainsi que d'élus du conseil municipal.

Et concrètement des actions émanant du conseil et mis en œuvre par la municipalité :

- Élaboration d'un livret d'accueil destiné aux étrangers nouvellement arrivés sur la ville.
- Élaboration de la charte de la diversité afin de promouvoir la diversité, de lutter contre les discriminations et pour l'égalité au sein des collectivités que sont Angers loire métropole, la ville et le CCAS mais aussi auprès de l'ensemble des angevins.

4 - Le Fonds de participation des habitants (FPH)

C’est quoi ?

Le FPH est une aide financière pour **soutenir les projets collectifs** et renforcer les liens entre habitants d’un quartier. Par exemple : organiser une sortie avec les voisins, une fête dans le hall de l’immeuble, un vide grenier…

C’est pour qui ?

Le FPH s’adresse aux **groupes d’habitants d’un quartier** qui ont une idée de projet pour leur quartier.

Comment ça marche ?

Le FPH fonctionne grâce à l’implication de bénévoles qui sélectionnent les projets à soutenir via un **comité de validation**. Ils sont dotés par la Ville d’Angers d’un budget propre.
En 2012, chaque association d’habitants porteuse des FPH a reçu une subvention de 6 000 euros.

Exemples de manifestations et d'animations réalisées grâce au FPH :

Saint-Serge Ney-Chalouère : L'animation tissage dans le cadre des « Arts en quartier » en lien avec l’exposition « Mon voisin l’artiste ». Un métier à tisser installé en public où chacun peut tisser un peu en se baladant.

Deux Croix Banchais: Réveillon solidaire du 31 décembre qui a rassemblé 40 personnes en situation d'isolement.

Monplaisir : Le repas entre voisins : couscous commun.

5 – La participation dans l'Action culturelle de la Ville d'Angers

Le festival Artaq

Chaque année, des ateliers participatifs sont organisés par la Ville d'Angers en amont de la manifestation.

En 2013, du 31 mai au 2 juin, les rues de la ville seront investies par les créations de Mademoiselle Maurice, résultats d'un travail collaboratif entre l'artiste et les habitants d'Angers. Une première réunion au cours de laquelle le projet a été présenté aux participants a eu lieu le 15 janvier. Cinq formes en papier seront déclinées sur les couleurs de l'arc-en-ciel, puis utilisées comme des touches de peinture afin de créer diverses fresques, en extérieur, au moment du festival.
Venus d'horizons variés, les participants présents ce jour-là se sont montrés enthousiastes. En 2012, le yarn bombing avait rencontré un franc succès auprès des habitants, les lions du jardin du Mail avaient notamment été relookés en tricot. Gratuits et ouverts à tous, à titre individuel ou non, les ateliers de pliage, encadrés par des médiateurs de la ville, ont démarré le 22 janvier, à la bibliothèque Toussaint. Ils auront lieu ensuite chaque mardi après-midi de 14h30 à 16h30, dans divers espaces culturels de la ville. Par ailleurs, les structures collectives comme les établissements scolaires, les associations ou maisons de retraite peuvent bénéficier d'une information spécifique et d'une coordination par le service de l'Action culturelle de la mairie. Il est encore tout à fait possible de s'intégrer au dispositif.

Les prochains ateliers :
mardi 5 février : Bibliothèque municipale Mandela
mardi 12 février : Bibliothèque municipale St Nicolas

Le Printemps des poètes

A partir du 7 janvier et jusqu'au 25 janvier inclus, les Angevins qui le souhaitent peuvent s'associer à leur manière au Printemps des poètes. En effet, pour fêter dignement sa 15ème édition, en mars prochain, un « bain de poésie » sera déversé sur la Ville. Pour y participer, chacun peut y aller de sa plume et coucher sur papier son inspiration. Les poèmes produits sont à déposer dans des urnes dédiées présentes dans les mairies et bibliothèques de quartier.

Le festival Les Accroche-Cœurs

Les Accroche-Cœurs ne seraient pas les Accroche-Cœurs sans les Angevins et leur participation active dans l'organisation de cette manifestation. Véritables acteurs du festival, durant tout l'été, les habitants sont invités à apporter leur pierre à l'édifice. Les Accroche-cœurs invitent ainsi chaque année les Angevins à se joindre aux festivités pour investir la ville, imaginer des projets créatifs et originaux, être complice du festival. Tous les Angevins sont invités à s'inscrire dans les dispositifs, sans crainte de ne pas être à la hauteur. Pas besoin d'un grand savoir-faire ou d'expérience pour participer aux spectacles

La Charte culture et solidarité

Initiée en 1998, cette démarche pilotée par la Ville d'Angers regroupe 53 partenaires locaux, structures relais (associations, maisons de quartier) et structures culturelles associatives ou institutionnelles. La Charte Culture et Solidarité facilite la participation des partenaires, habitants et usagers dans la construction des projets qui contribuent à répondre aux enjeux de l'agenda 21 des cultures du territoire d'Angers, fait ainsi l'objet d'une réflexion constante et de nombreuses expérimentations.